Achats publics durables

Les clauses sociales d'insertion pour les acheteurs publics

1 jour (7h00) | ★★★★½ 4,6/5 | APUB-6819216 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 795 € ht

Formations Compétences Métier › Achats publics › Achats publics durables

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Définir les principes, les cadres et les déclinaisons qui régissent le dispositif
- Identifier les acteurs principaux et savoir à qui s'adresser aux moments clés
- Expliquer les spécificités d'un marché public clausé

Sur l'année 2025, le taux d'atteinte des objectifs est de 96,43%

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme

Prérequis

Connaître la réglementation des marchés publics

Public concerné

Acheteurs, commerciaux, RH, chargés de RSE / développement durable

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

JEU DE ROLES
Qu'est ce que l'insertion pour vous ?

Appréhender le contexte des clauses sociales d'insertion

- Les enjeux pour les organismes publics
 - les objectifs à différents niveaux
 - les résultats sur des échelles variées
- Insertion et RSE : les clauses environnementales
- Insertion et inclusion sociale
- Les mécanismes du dispositif : comprendre le processus global et celui d'insertion
- Les principaux acteurs et leurs interaction
- Étude du Plan National d'Action pour les achats durables
- Le nouveau modèle à suivre suite à la réforme des marchés publics
- Extension du dispositif de réservation des marchés aux entreprises relevant de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
- Les modalités techniques à maîtriser
 - choix du marché
 - choix de l'article
 - intégration dans les pièces contractuelles

Identifier les facteurs clés de succès d'un organisme public pour développer des clauses dans ses marchés

- S'appuyer sur l'offre locale en insertion
- Identifier ses besoins et ressources
- Conseils pratiques de mise en œuvre
- Innover en s'appuyant sur des SIAE
- Aller plus loin et dépasser les clauses sociales

ETUDE DE CAS : Analyser un marché clausé pour apprendre à le rédiger

Présentation du cas et de son contexte
Travail en groupe - Restitution des résultats et préconisations du formateur

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis : Quiz avant la formation et après la formation pour mesurer les acquis, la progression. Évaluation à chaud : À la fin de la formation, un bilan qualité dématérialisé pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation. Évaluation à froid : À J+3 mois, une e-évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle.

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.